

Parlons un peu de nos impôts locaux !

Ce sont les quatre taxes locales qui touchent tous les contribuables Lavandourais, elles méritent donc d'être développées avec sincérité et objectivité. L'opposition municipale souhaite informer avec sérénité la population lavandouraise des dérives et des promesses non tenues.

Nous allons pour cela, rappeler quelques données simples, que tous les contribuables peuvent constater sur leur feuille d'imposition locale, qu'ils soient propriétaires, locataires ou professionnels... Revenons les chiffres depuis fin 1994, année des belles promesses préfectorales de l'époque.

Taxe foncière propriété bâtie : en 1994 le taux était de 11,86 %, en 2009 il est de 16,85 %, soit une augmentation de +42 %, alors que l'assiette fiscale livrée par les services de l'État n'a progressé que de 20 %, ce qui, en réalité représente une réelle augmentation globale de +62 % en 15 ans.

Taxe Foncière propriété non bâtie : entre 1994 et 2009 le taux est passé de 20,40 % à 29 %, soit une augmentation de 42 %, et une progression globale d'environ 62 % en ajoutant la majoration de la base.

Taxe d'habitation : entre 1994 et 2009 le taux est passé de 8 54 % à 12,14 %, soit +42 % d'augmentation, plus la base, on arrive là encore à +62 %.

Taxe Professionnelle : entre 1994 et 2009 le taux est passé de 9,68 % à 13,76 %, augmentation +42 %.

Lorsque vous comparez ces progressions de +62 % en moyenne, avec l'augmentation de vos revenus de ces quinze dernières années, vous constatez rapidement que les taxes locales au Lavandou évoluent beaucoup plus vite que les salaires.

Parlons maintenant de la recette locale que génèrent ces quatre taxes !

Toujours dans la même période de référence, la recette communale des contributions directes (montant global des quatre taxes) représentait en 1994 la somme de 4,5 M€, pour atteindre en 2008 plus de 8,2 M€, et très certainement dépasser les 8,5 M€ fin 2009.

C'est près du double de recette publique annuelle pour 2009, qui rentre dans les caisses de la commune du Lavandou en appliquant cette méthode de forte augmentation de l'impôt au début du premier mandat (plus de 40 %), et de donner l'impression de gérer la ville en bon père de famille. **Pour en faire quoi ?**

La promesse faite en 1995, fut vite oubliée. le pouvoir en place nous avait dit : « l'augmentation de +40 % servira à réduire l'énorme dette publique communale », qui, à l'époque, fin 1994 était de 22 M€. Aujourd'hui, la mémoire fait défaut, pourtant la dette publique est toujours là, presque aussi vertigineuse, et toute aussi inquiétante qu'en 1994. Nous avons même failli franchir la barre des 20 M€ fin 2007 (19 796 567 €), nous constatons une légère baisse en 2008 : 18,7 M€.

Cette vilaine dette va forcément progresser dans les années à venir, avec tous les problèmes d'urbanisme.

Nous opposition, prévoyons quelle dépassera inévitablement les 20 M€ avant 2012, et 22 M€ en 2014.

Dette publique et jeu du bonneteau: rembourser moins, mais plus longtemps !

En 2007, la mairie trouve un artifice pour réduire les dépenses d'investissement: Reporter les remboursements annuels de la dette sur nos enfants, de 2,5 M€ par an de 2000 à 2006, on est passé à 1,2 M€ en 2007. C'était facile, il suffisait simplement de lier les remboursements en capital sur une durée plus longue, c'est ce que l'on appelle étaler le surendettement. **Les successeurs payeront !**

Nous, opposition, avons voté contre l'augmentation de +4 % des taxes locales pour 2009, en sachant que la base a progressé de +2,5 % cette année, soit +6,61 %, pourquoi ?

Après toutes ces années de gestion publique, le pouvoir en place qui dépense toujours plus, sans prendre d'engagement réel pour réduire la dette publique, ne peut avoir notre soutien. Nous appréhendons les problèmes financiers que rencontre notre commune avec la catastrophe naturelle de décembre dernier, mais nous n'acceptons pas l'utilisation de cette regrettable mésaventure publique, comme prétexte, afin d'augmenter encore les impôts locaux des contribuables. La capacité financière communale de l'investissement annuel pouvait très bien absorber les dégâts non couverts par les assurances, en reportant quelques travaux sur 2010, et en réduisant certaines dépenses « tape à l'œil ».

Certes, ce sont des décisions impopulaires, mais responsables !

Marc Lamazière, Jacqueline Pilette, Arnaud Parenty

La réponse du Maire

L'opposition, c'est bien... surtout lorsqu'elle s'exprime avec « sincérité et objectivité »... ce qui la conduit à émettre son analyse comparative des taux d'imposition locaux... en 1994 - Pourquoi 1994 et pourquoi pas 1913? Tout simplement parce que chacun sait qu'en 1995, nous avons dû augmenter la fiscalité locale de 42 % pour couvrir les difficultés de l'époque; celle d'une dette de 170 millions de francs résultant des déboires du golf de Cavalère. Alors évidemment, les bilans financiers s'en trouvent alors d'autant !... sur la durée - C'est simple, il fallait y penser !...

Cette même « objectivité » conduit sans doute l'opposition à en déduire une progression des impôts locaux de 62 % (...) **alors que nos impôts n'ont pas été relevés durant les 6 dernières années.**

Cette même « sincérité » débouche sur une belle erreur d'analyse: la dette communale s'alourdit... Alors, qu'en réalité, nous avons réduit la dette publique d'1 million d'euros en 2008!

La réalité des chiffres est plus simple: cette année, nous avons été amenés à augmenter la pression fiscale de 4 % pour faire face aux dégâts générés par les intempéries du 16 décembre 2008... et financer les 3,6 millions d'euros nécessaires à la restauration des équipements publics.

Augmenter l'impôt local lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative et, seulement dans le cas de « foras majeurs »; voilà notre position - Et chacun comprendra les circonstances particulièrement difficiles que constituent les intempéries de décembre dernier... à part, peut-être, nos trois collègues d'opposition qui n'ont sans doute pas bien mesuré l'ampleur des dégâts qui ont affecté notre Commune.

Tout aussi objectivement, et sincèrement, je crois nécessaire de leur offrir un plan du sinistre qui a frappé le Lavandou - Ainsi que, bien fraternellement, une copie des taux de la fiscalité dans d'autres communes comparables à la nôtre: dont la fiscalité est 20 % supérieure, et où le cadre de vie n'a pas été amélioré de façon aussi appréciable

Gil Bernardi
Pour l'équipe Rqgn